



UN DIPLÔME CAPEB, DE NIVEAU 4/BAC,
RECONNU PAR FRANCE COMPÉTENCES



**POUR
QUI ?**

- Secrétaires
- Secrétaires comptable
- Assistants administratifs/commerciaux/RH
- Conjoint(s) salarié(s)/conjoint(s) collaborateur...



OBJECTIFS

Organiser
l'entreprise

Être visible
et communiquer

Gagner
en crédibilité

Faciliter la prise de décision
du chef d'entreprise

COMMENT ÇA MARCHE ?



COMPÉTENCES

- Chaque compétence est certifiée par un bloc de compétences
- Un bloc de compétence = un certificat officiel et reconnu par France Compétences

1

SUIVI ET PRODUCTION

des données comptables,
économiques et financières

2

ACCUEIL DES CLIENTS

et partenaires et préparation
d'outils de communication

ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT

3

PRÉPARATION

de documents professionnels et
organisation de l'accès à l'information

4

GESTION

des ressources humaines et hygiène
qualité sécurité environnement



BÉNÉFICES

**J'ACQUIÈRE
DES CONNAISSANCES**
pour mieux gérer mon quotidien
aux côtés du chef d'entreprise

**JE METS EN PLACE
DIRECTEMENT EN ENTREPRISE**
ce que je vois en formation

JE GAGNE EN CRÉDIBILITÉ
auprès des partenaires
extérieurs, clients...

J'ACCÈDE À UNE BOÎTE À OUTILS
spécifiquement adaptée
à mon métier et aux entreprises
artisanales du bâtiment

J'ÉCHANGE AVEC DES COLLÈGUES
exerçant le même métier que moi sur nos pratiques en entreprise
et je continue à partager à l'issue de la formation

EN PRATIQUE

ÉVALUATIONS

RÉALISÉES SOUS FORME

- D'études de cas ou de QCM en situation professionnelle tout au long de la formation
- D'un dossier comprenant un diagnostic partagé et un plan d'actions du stagiaire présenté lors d'un entretien oral devant un jury de professionnels



FORMATION

PLUS DE **150** DIPLÔMÉS PAR AN

- D'une durée moyenne de 60 à 65 jours sur 2 ans
- Accessible sur l'ensemble du territoire



Le saviez-vous...?

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



PRÉ-REQUIS : AVOIR EXERCER UN AN
D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE GEAB

- Déposer une demande de recevabilité pour vérifier si le candidat dispose d'un an d'expérience en lien avec le titre visé (GEAB)
- Constituer un portefeuille de preuves permettant de justifier de l'ensemble des compétences requises pour le titre visé
- Présenter son dossier devant un jury composé notamment de professionnels du métier

POUR EN SAVOIR +

CONSULTEZ LA PAGE GEAB SUR LE SITE DE LA CAPEB >>